



t 04.66.83.81.42
t 04.66.83.00.72
e.mail : mairiedecardet@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Juin 2016 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 14
En exercice = 14
Qui ont pris part à la délibération = 13

Date de la convocation-diffusion

21/06/2016

Date d'affichage du CR

01/07/2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf du mois de Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FIGUIERE Sophie, FOURNEL Isabelle, POUJOL Sophie,
Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, GILHODEZ Thierry, HUISMAN John, JUAREZ Paul,
ROQUE Laurent

Absents excusés : Monsieur PINCHARD Philippe ayant donné pouvoir à Monsieur CRUVEILLER Fabien en vertu d'un acte sous seing privé en date à Cardet du 28/06/2016

Monsieur DURANDET Pierre

- **Approbation du Compte-Rendu du précédent Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

1. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département participe au financement de l'équipement des bibliothèques municipales par le biais du dispositif d'aide aux collectivités en matière de lecture publique. Il s'agit de crédits attribués à des projets d'équipements en mobilier permettant aux établissements de lecture publique de jouer un rôle majeur dans l'aménagement culturel du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

2. PPM : Périmètre de protection modifié

Monsieur Stéphane BRIONI présente le rapport de la réunion technique sur le PPM (périmètre de protection modifié) en date du vendredi 17 juin 2016.

Considérant l'article L 621-30 du Code du Patrimoine,

Vu la proposition du service territorial de l'architecture et du patrimoine modifiant le périmètre de protection de 500 mètres existant autour des monuments historiques de la Commune,

Vu le document graphique ci-annexé présentant le nouveau périmètre de protection,

Monsieur Stéphane BRIONI demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane BRIONI, pris connaissance des documents graphiques (cf. annexe 1) présentant le nouveau périmètre de protection et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte les propositions ci-dessus présentées et valide ces nouveaux périmètres qui seront soumis à l'enquête publique dans le cadre de la révision générale du PLU de la Commune, actuellement en cours



LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS	PLU
COMMUNE DE CHATELAIN	1.0
ANNÉE	
C.A. CUBUJ	
CONSEIL D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME	
10, rue de la République - 93000 CHATELAIN	

○ CHENIERE DE PROTECTION ACTIVE DU CHATEAU
□ PERIODE DE PPM

3. : CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2016,
- Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- Il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent,
- La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

4. AIRE DE LAVAGE DES PULVERISATEURS : Acquisition foncière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons de l'acquisition de foncier en vue de la création d'une Aire de Lavage des Pulvérisateurs Collective aux Communes de Lédignan et Cardet.

Il expose ainsi le déroulement de cette acquisition en matière de demande de permis de construire, d'achat du terrain et développe le rôle à jouer de chacune des parties concernées.

Le Conseil Municipal acte le fait que ce soit la Commune de Cardet qui fasse l'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les actions relatives à ladite acquisition.

5. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} Classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe en raison de la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La suppression d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Août 2016,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents technique

Grade : Adjoint technique 1^{ère} classe polyvalent :

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal évoque les différentes pistes de remédiation et les difficultés relatives à la sécurisation de la RD 982 qui traverse le village. Le dossier sera examiné au prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Thierry GILHODEZ demande au Conseil Municipal de réfléchir à une solution afin d'éliminer les gravats pollués.

- Est évoquée une action de débroussaillage aux intersections des voiries communales.
- En raison d'une fuite d'eau au Quartier des Mas (lavoir), il convient de changer une vanne.
- Les poteaux porteurs du filet sur le terrain de tennis sont à changer.
- La bibliothèque municipale ouvrant le lundi et mercredi, il faut envisager une signalétique.
- Monsieur Thierry GILHODEZ présente le déroulé du Total Festum, organisé le Vendredi 24 juin, et assure au Conseil Municipal de la parfaite réussite de cette manifestation.
- Le Conseil Municipal évoque la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne bibliothèque dans le cadre du plan patrimoine porté par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.
- Madame Sophie FIGUIERE évoque les activités scolaires et le Centre de Loisirs Intercommunal.
- L'Association La Boule Beau Rivage offre les médailles de récompense aux coureurs de la Course Pédestre. Le Conseil Municipal remercie l'association pour ce don.

La séance est levée à 20h05